

Délibération n°2025-05-05

Réf. Nomenclature « Actes » : 8.2

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### Adhésion « Doctriper », plateforme de recrutement de professionnels de santé

Nombre de membres du conseil	
En exercice	101
Présents	65
Pouvoirs	16
Votants	81

L'an deux mille vingt-cinq, le 4 décembre, à 17h30, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 24 novembre 2025 par monsieur Pierre Chevalier, Président, s'est réuni à Ussel.

**Tony Cornelissen** est nommé secrétaire de séance.

#### Élus :

#### Étaient présents (65) :

Alphonsout Jean-Paul ; Arfeuillère Christophe ; Barbe Gilles ; Bauvy Claude ; Beynat Audrey ; Bivert Frédéric ; Bodeveix Jean-Pierre ; Bourzat Michel ; Briquet Isabelle ; Brugère Jeremy ; Brugère Philippe ; Bujon Marc ; Chaumont Michelle ; Chevalier Aline ; Chevalier Pierre ; Cornelissen Tony ; Couderc Daniel ; Coulaud Danielle ; Coutaud Pierre ; Davy Agnès (suppléant(e) de Stéphane Brindel) ; Delibit Sandra ; Delpy Daniel ; Escurat Daniel ; Fiancette Yoann ; Fonfrede Alain ; Gantheil Robert ; Gibouret-Lambert Aurélie ; Guillaume Serge ; Guitard Jean-Pierre ; Jabiol Monique ; Jouve Nicolas ; Juillard Patrice ; Junisson Mady ; Lacrocq Michel ; Laurent Nathalie ; Le Gall Nathalie ; Lepage Marie-Claude ; Loche Gérard ; Loge Jean-François ; Magrit Gilles ; Mathes Pierre ; Michelon Jean-Marc ; Michon Jean-François ; Miermont Dominique ; Monteil Christiane ; Montigny Pascal ; Padilla-Ratelade Marilou ; Pelat Philippe ; Peyraud Serge ; Peyraud Stéphane ; Picard Nadine ; Ratelade François ; Rebuzzi Franck ; Roche Philippe ; Rougerie Christine ; Saugeras Jean-Pierre ; Sauviat Jean-Marc ; Simandoux Nelly ; Sivade Alain ; Soudeille Pierre-Louis (suppléant(e) de Michel Saugeras) ; Soulefour Marie-Christine ; Talvard Françoise ; Valibus Michèle ; Ventadour Elisabeth ; Ziolo Eric.

#### Ont donné pouvoir (16) :

Aubessard Anne-Marie ; Badia Maryse ; Barbe Patrice ; Boyer Laurence ; Bringoux Jeanine ; Calla Tony ; Cornelissen Jacqueline ; Cronnier Pierrick ; Devallière Sébastien ; Faugeron Guy ; Mouty Samuel ; Pannetier Martine ; Parrain Céline ; Pesteil Michel ; Tur Christophe ; Vimon Barbara.

#### Étaient excusés (20) :

Arnaud Gérard ; Beaumont Didier ; Betoule Philippe ; Bézanger Joël ; Chapuis Laëtitia ; Delbègue Jean-Pierre ; Galland Baptiste ; Gautier Stéphanie ; Granet Henri ; Jouve Patrick ; Le Royer Sandrine ; Louradour Pierrick ; Mazière Daniel ; Nirelli Catherine ; Pellen Monique ; Peyrat Nathalie ; Prabonneau Sylvie ; Repezza Guillaume ; Ribeiro Sophie ; Sarfati Laurent.



Le président explique que l'Agence Régionale de Santé a classé 52 communes de notre territoire en Zone d'Intervention Prioritaire (ZIP) et 18 en Zone d'Action Complémentaire (ZAC) confirmant qu'il manque globalement des professionnels de santé sur le territoire.

Haute-Corrèze Communauté, via notamment le Contrat Local de Santé et avec l'appui de ses partenaires signataires, mène une politique d'attractivité pour faire venir des professionnels de santé sur le territoire.

Le président propose d'adhérer à la plateforme « Doctrigger », plateforme de recrutement pour les professionnels de santé et les collectivités, fondée à Brive par un dentiste rencontrant des difficultés à trouver un remplaçant pour son activité et celle de ses confrères, et spécialement pensée afin de répondre aux problématiques des zones rurales.

Elargie à l'ensemble des professionnels de santé depuis janvier 2025, elle bénéficie de l'appui du Département, de la Banque des Territoires et de l'ARS.

Cette plateforme permettra :

- de **mettre en relation** des professionnels de la santé ayant des offres de stages, remplacements, collaborations, installations, avec des étudiants qui souhaitent faire l'expérience de la ruralité ;
- à Haute-Corrèze Communauté et ses communes membres de **proposer des avantages** aux étudiants désireux de venir (bourse mensuelle, mise à disposition d'un logement, remboursement des trajets, abonnement gratuit dans une structure sportive ou culturelle, etc.) ;
- de **donner envie** aux étudiants de venir faire l'expérience de la ruralité sur le territoire et de travailler dans les meilleures conditions possibles.

Le montant de l'adhésion pour Haute-Corrèze Communauté serait de 5 000 €/an avec un engagement sur 2 ans. Elle pourra bénéficier d'une subvention de la Banque des Territoires de 50 % du coût total de cette adhésion, pendant 2 ans. Le reste à charge pour la collectivité serait donc de 2 500€ en 2026 et 2027.

Un bilan sera réalisé au terme de ces 2 années afin d'apprécier dans quelle mesure la plateforme « Doctrigger » a répondu aux objectifs d'attractivité médicale.

De plus, la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) adhèrera également à Doc Tripper, ce qui constituera un atout complémentaire.

## Délibération n°2025-05-05



Envoyé en préfecture le 15/12/2025

Reçu en préfecture le 15/12/2025

Publié le

Berger Levrault

ID : 019-200066744-20251204-20250505-DE

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

- **APPROUVER** l'adhésion à la plateforme « Doctrigger » pour les années 2026-2027 ;
- **AUTORISER** le président à signer tout document relatif à cette adhésion et engager toutes les démarches s'inscrivant dans ce cadre.

<b>A l'unanimité</b>	
Votants	81
Pour	81
Contre	0
Abstention	0

**Fait et délibéré en séance, le 4 décembre 2025**

Le Président,  
Pierre Chevalier



Publié le :

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

## Délibération n°2025-05-05



Envoyé en préfecture le 15/12/2025

Reçu en préfecture le 15/12/2025

Publié le

ID : 019-200066744-20251204-20250505-DE

Berger  
Levrault

